BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 956

57 – MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ

Ventes et cessions

493 324 305 RCS Metz.
MENUISERIE FORMAT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 7500.00 EUR.
Adresse : 6, Rue Lieutenant-Colonel Dagnaux, 57685 Augny.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF A UNE FUSION SIMPLIFIEE ENTRE SOCIETES SOEURS Société absorbante Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : 502 657 539 RCS METZ Raison sociale ou dénomination : NRJ. Multi-services Forme juridique : Société à responsabilité limitée Montant du capital social : 5.000,00 euros Adresse du siège social : BA 128, 6 Rue Lieutenant-Colonel Dagnaux 57685 AUGNY Administration : Gérant : M. Lionel GOCEL Société absorbée Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : 493 324 305 RCS METZ Raison sociale ou dénomination : Menuiserie FORMAT Forme juridique : Société à responsabilité limitée Montant du capital social : 7.500,00 euros Adresse du siège social : 6 Rue Lieutenant-Colonel Dagnaux 57685 AUGNY Administration : Gérant : M. Lionel GOCEL Fusion par absorption de la société MENUISERIE FORMAT par la société NRJ. MULTI-SERVICES La société MENUISERIE FORMAT apporte à la société NRJ. MULTI-SERVICES, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la fusion. Evaluation des éléments transmis Les éléments d'actif et de passif de la société MENUISERIE FORMAT dont la transmission à la société NRJ. MULTI-SERVICES est prévue sont évalués comme suit : •Montant de l'actif : 2.583.416 € (deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille quatre cent seize euros) ; •Montant du passif : 4.796.353 € (quatre millions sept cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-trois euros) ; •Actif net apporté : -2.212.937 € (moins deux millions deux cent douze mille neuf cent trente-sept euros). Rémunération de l'apport-fusion La société AG PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de 50.000,00 euros, dont le siège social est situé 6 Rue Lieutenant-Colonel Dagnaux 57685 Augny, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 007 140 RCS METZ, détient la totalité des parts représentant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée et s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange des parts de la société absorbée contre des parts de la société absorbante. L'apport-fusion ne sera donc pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts de la société NRJ.Multi-services et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. La société absorbée se trouvera dissoute du seul fait de la réalisation

définitive de la fusion. Dépôt du projet de traité de fusion Le projet de traité de fusion, établi le 23 mai 2026, a été déposé : •au greffe du tribunal judiciaire de METZ en charge du Registre du commerce et des sociétés, le 26 mai 2026, au nom de la société NRJ. Multi-services, société absorbante ; •au greffe du tribunal judiciaire de METZ en charge du Registre du commerce et des sociétés, le 26 mai 2026, au nom de la société Menuiserie FORMAT, société absorbée. Oppositions Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures à la publicité donnée au projet de fusion, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la dernière insertion, devant le tribunal compétent..

